

DEC210010INSB

Décision portant nomination de M. Ivan Balansard en qualité de chargé de mission institut (CMI).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Ivan Balansard, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 50 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet les modèles animaux, l'éthique et le bien-être animal.

Pour l'exercice de cette mission, M. Ivan Balansard demeure affecté à UMS3537 « Centre d'Exploration Fonctionnelle et de Formation (C2EF-PRIM) à Marseille.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 février 2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

